

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélanie Racine](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cf9120cc0dbfc52563f0427c>

Date d'obtention : 2021-02-21 20:25:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto donne une uniformité dans l'application des interventions pour ses situations. En utilisant l'aide mémoire cela permet d'obtenir les faits et les informations pertinentes pour la suite de l'intervention. Cela permet de déterminer les personnes impliquées et le contexte. Cela permet aussi d'agir rapidement pour protéger l'intégrité de la personne impliquée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Au final toujours informer notre PIMS ou le service de police de notre utilisation de la trousse sexto. Nous devons aussi prendre l'informations directement du jeune ou d'un jeune fréquentant notre établissement scolaire. Ne JAMAIS en aucun cas regarder les photos /vidéo du ou des jeunes mis en cause. Remplir la grille permettra de savoir la nature des photos et ou vidéos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Réussir à confisquer un cellulaire lors d'un cas malveillant. Les élèves refusent de remettre leur cellulaire simplement pour un cas d'utilisation en classe alors ce n'est vraiment pas une intervention facile. L'élève risque de quitter et d'effacer des preuves.